



La livraison Par drone

La CLP

Cathy, Anaïs, Clément, Raphaël, Rémi, Omar, Martin

A qui rend-il service ?

Entreprises
(fast-food par exemple)
et leurs clients
indirectement

De quoi s'agit-il ?

Moyen de transport
Autonome (écologique,
réduction des coûts et
De la main d'oeuvre)



Service de
livraison par drone
autonome

Livraison autonome et non-dépendante du trafic

Dans quel but ?

➔ Financement



En quelques chiffres :

2.500 heures de vol annuelles

20 employés

38% du chiffre d'affaire ré-investi en R&D

534.000 € de chiffre d'affaire

Secteurs d'activités :

Transport par drone

L'agriculture (recherche de maladie, nuisible et dépôt d'engrais)

Inspection d'infrastructure par infrarouge

Photogrammétrie (modélisation en 3D de l'environnement par une grande quantité de photo aériennes)

Surveillance automatisée (surveillance de la pollution, de la piraterie, des avalanches...)

Un des plus gros problèmes à résoudre : l'aspect légal

Quelle est la législation actuelle sur la l'utilisation du Drone?

La législation actuelle autorise le vol des Drones en agglomération uniquement si le pilote est à moins de 100m du drone.

Les Drones de 800g à 25kg devront être enregistrés en ligne.

Pour pouvoir utiliser un Drone à but commercial il faut :

**avoir un brevet théorique de pilote d'un appareil ultra léger motorisé (ULM)
homologuer le Drone par la direction de la sécurité de l'aviation civil
déposer le plan de vol a la préfecture un mois à l'avance**

Les interdictions:

**piloter la nuit
survoler une zone interdite
voler au dessus de la hauteur maximale de vol**

Le mode auto-pilote:

**drone de moins d'un kilo
durée de vol inférieure à 8 min**

Merci de votre attention :)